

C'est pas la honte qui les étouffe !

"Honte", "Agents (...) pris en otage". La fédération FO Communication est visiblement en colère, et elle n'y va pas par 4 chemins dans son tract « spécial accord » de cet été. Mais qui est donc la cible de cette vertueuse indignation ? Les dirigeants de La Poste ? Pas du tout. Ce tir de barrage fédéral vise... les expertises votées par les CHSCT sur la mise en place de l'accord distri !

L'expertise, voilà l'ennemie !

Au risque d'enfoncer une porte ouverte, rappelons que tout projet important peut faire l'objet d'une expertise CHSCT. Or c'est précisément le cas concernant cet accord distri qui, entre autres, crée de nouvelles fonctions, et flexibilise encore plus les organisations de travail. Les représentant-es qui votent des expertises ne font que leur boulot. En quoi est-ce si dérangeant pour une fédération qui n'hésite pas (et elle a bien raison !) à dénoncer la disparition des CHSCT, dans le cadre de la fusion des instances représentatives du personnel prévue par la loi Travail n°2 ? C'est en effet FO Com qui déclare sur son site internet :

"Instance dotée de moyens et de leviers d'actions, le CHSCT est devenu un incontournable en matière d'amélioration des conditions de travail des personnels. C'est l'outil d'action le plus concret pour les salariés, celui du terrain, celui de leur santé !". Alors quoi ? Ce serait valable pour l'ensemble des salarié-es... exception faite des agents de La Poste ?

Tribunaux vs La Poste... et la fédération FO Com ?

Par ailleurs plusieurs décisions de justice ont confirmé le bien-fondé de ces expertises dans les Bouches-du-Rhône, la Gironde ou le Calvados, et débouté La Poste. Il est tout de même curieux, pour ne pas dire plus, que nos dirigeants, désavoués par les juges, reçoivent le soutien d'une fédération syndicale. Nous disons bien fédération car nous n'oublions pas que la majorité des structures départementales étaient opposées à la signature de l'accord distribution, et que la décision du secrétaire générale de cette organisation de signer, en dépit de cette opposition majoritaire, a créé quelques remous en interne.

Combattre les "malaises" ? Chiche !

Quoi qu'il en soit, notre boussole, à Sud, est bien de défendre pied à pied les intérêts des postières et des postiers, et non pas d'alimenter une guéguerre syndicale dont les bénéficiaires sont toujours nos patrons. Nous concluons donc simplement en reprenant FO au

bond, lorsqu'elle dit dans ce même tract : **"Alors dénoncer les malaises, c'est une chose** (encore faut-il le faire ! NDRL), **mais les combattre, c'est mieux"**. Nous aurions aimé entendre ce type de discours au moment de la grève unitaire de mars dernier, appelée par Sud, la CGT et l'UNSA. Mais, après tout, à la bonne heure ! Nous sommes ouverts à toute nouvelle proposition d'action unitaire pour mobiliser contre les conséquences de l'application de cet accord pourri... si FO devient raisonnable et cesse de se tromper d'ennemi !



Fédération Syndicaliste **FORCE OUVRIÈRE** de la Communication
60 rue Vergniaud • 75640 Paris CEDEX 13 • www.focom-la poste.fr • sec.poste@fo-com.com
LA POSTE - COURRIER / DISTRIBUTION
ÉTÉ 2017 • Codes A, C & P

SPÉCIAL
ACCORD

LES EXPERTISES DE LA HONTE

Certains CHSCT locaux tentent désespérément de retarder la mise en œuvre de l'accord courrier du 7 février 2017 via des expertises. Et pour cause : leurs membres appartiennent en majorité aux organisations non signataires.

En conséquence, La Poste, qui conteste ces expertises auprès des tribunaux, a décidé de geler la mise en œuvre dudit accord dans les établissements concernés.

Pour les factrices et les facteurs, pour les encadrants et les encadrants concerné(e)s par ces blocages, cela signifie entre autres :

- L'arrêt des promotions.
- L'arrêt du cadrage de la séabilité.
- (prime de remplacement, nouvelle organisation, prime d'équipe pour les encadrants...).
- L'arrêt des recrutements.
- L'arrêt de la non anticipation de la baisse de trafic.
- L'arrêt des travaux sur le chantier « normes et cadences » et la non prise en compte des premiers résultats prévus pour septembre 2017.

Ne pas appliquer l'accord national acte un retour en arrière pour les agents de la distribution. Cela n'empêchera pas La Poste de mettre en place les nouvelles fonctions et les organisations de travail qu'elle souhaite. Elle déroulera alors son schéma industriel sans aucun garde-fou. Alors dénoncer les malaises, c'est une chose, mais les combattre c'est mieux.

Et c'est ce que fait FO.

Pour Force Ouvrière, ces mesures gagnées dans l'accord national permettent d'améliorer la vie quotidienne des agents. Elles doivent être maintenues et s'appliquer à toutes et tous.

Pas de blabla, mais des actions.

FO refuse que les agents soient pris en otage par des organisations syndicales qui ne font pas grand cas des conditions de travail des agents.

FO, VOS REVENDICATIONS, NOTRE COMBAT !

